



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 26 février 2026

Présents : M. BERTHE Cédric, Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, M. MAZIERE Laurent, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme ROSOLEN Catherine.

Absents : M. BARBOSA Edgar, M. GRANET Cyril, Mme LAROUY-KERSUZAN Catherine, M. LOUBIERE Brieuc.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 3 février 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 6 janvier 2026 a été transmis à chaque membre du Conseil par voie électronique, et invite l'assemblée à l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 3 février 2026.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour : Monsieur Antoine COMBE.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Monsieur Antoine COMBE secrétaire de séance.

Modification du RIFSEEP



Monsieur le Maire informe que le Comité Social et Technique placé auprès du Centre de Gestion de la FPT dont dépend la commune n'a pas encore rendu son avis. Ce point de l'ordre du jour est donc reporté à la prochaine séance.

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'éventuelle préemption des biens suivants :

- Maison d'habitation, garage et terrain, cadastrés AP 0001,
- Fonds de commerce, cadastré AM 0002,
- Local commercial, cadastré AM 0002, 0071 et 0082.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ces biens.

Informations diverses

- **Budget Régie chaufferie à bois : présentation du Compte administratif 2025 et du projet de Budget primitif 2026**

Monsieur DUSSEAUX, adjoint au maire et membre de la commission finances, expose au conseil les résultats de l'exercice 2025, sur la base des documents préalablement transmis par voie électronique aux membres de conseil.

L'exercice écoulé fait apparaître un excédent de fonctionnement reporté de 34 808,29 € et un déficit d'investissement reporté de 22 160,95 €.

Ces résultats traduisent une gestion conforme aux prévisions et permettent d'aborder l'exercice suivant dans des conditions financières maîtrisées.

A la lumière des résultats 2025, il propose au Conseil municipal un projet de budget primitif 2026 qui intègre la reprise des résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser et s'établit en équilibre à 226 150,20€ en section de fonctionnement et 372 391,49 € en section d'investissement, incluant les crédits nécessaires aux investissements prévus (extension du réseau de chaleur). Il précise que l'automate de la chaudière sera financé grâce aux provisions réalisées ces dernières années et que la subvention communale sera de 50 000 €.

Il appartiendra au prochain conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget.

- **Budget communal : présentation du Compte administratif 2025 et du projet de Budget primitif 2026**

Monsieur DUSSEAUX poursuit la présentation budgétaire en abordant le budget communal, sur la base des documents préalablement transmis par voie électronique aux membres de conseil.

Le compte administratif 2025 fait apparaître, toutes sections confondues, un résultat global de clôture de 361 223,69 €, traduisant une situation financière saine.

En section de fonctionnement, le résultat cumulé à reporter s'élève à 448 891.56 €, permettant de consolider les équilibres budgétaires de la commune.

En section d'investissement, après prise en compte des reports et des restes à réaliser, le besoin de financement est couvert par l'affectation en réserve à hauteur de 87 667,87 €.

Ces éléments confirment la solidité financière de la collectivité à l'issue de l'exercice 2025.



A la lumière de ces résultats, Monsieur DUSSEAUX propose au prochain Conseil municipal, d'adopter un budget primitif 2026 établi dans la continuité de cette gestion rigoureuse.

Le projet de budget 2026 est présenté en équilibre :

- 1 905 723,69 € en section de fonctionnement ;
- 640 432,87 € en section d'investissement.

Ce budget intègre la reprise des résultats antérieurs et prévoit les crédits nécessaires au fonctionnement des services communaux ainsi qu'aux investissements programmés.

- **Télérelève VEOLIA**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du contrat d'exploitation du service public de l'eau confié à la société Veolia, il est prévu la mise en place d'un dispositif de télérelève des compteurs d'eau.

Ce système, opéré par la société BIRDZ nécessite l'installation d'équipements radio (Gateway et/ou relais) sur certains points du domaine communal afin d'assurer la transmission des données.

Ces installations impliquent la signature par le prochain conseil d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, prévoyant notamment :

- l'autorisation d'implantation des équipements ;
- les modalités techniques d'installation et de retrait ;
- le versement d'une redevance annuelle au profit de la commune.

- **Permanences au bureau de vote**

Monsieur le Maire concerte les conseillers afin d'établir leurs permanences de la tenue du bureau de vote pour le 15 mars prochain. Les horaires d'ouverture du bureau sont 8h-18h, sans interruption.

Il informe que les scrutateurs sont au complet pour le dépouillement. Ils seront priés de se présenter dès 17h30 afin de recevoir les consignes et les préparer à l'exercice de leur fonction.

- **Moment de convivialité élus / agents**

Monsieur le Maire rappelle qu'un moment de convivialité avec les agents communaux et leurs conjoints (apéritif dinatoire) est fixé au vendredi 6 mars 2026 à 19h.

- **Prochain Conseil Municipal aura lieu après les élections municipales.**

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 19 h 45.

